



L'Objet Mystère

Bulletin de participation - semaine du lundi au lundi

Nom et prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

COMMERCE	OBJET
100 Façons	
Bio Flamingo	
Boulangerie Pâtisserie Herbaut	
Boutique YENTL	
Bully's and co	
CAPRISS	
Carrément Elle	
Cave Saint-Jacques	
Chantelivre	
Celeste Store	
Cœur de beurre	
Code Couleur	
Couleurs des thés	
Création Ébénisterie	
D'ici Delà	
Des cadres et de l'art	
Elec Confort	
Épices et vous	
Fromagerie de Lille	
Gaspard et Lola	
Hedwig	
Horse Stories	
Intemp'Aurel	
IZANAGI	
Jadis et Maintenant	
Korrigan	
La Petite Bohème	
La Procure	
La Suite by Kassandre	
La Tropézienne	
Le fil de MaRobe	
Les Dessous d'Aurélie	

COMMERCE	OBJET
Les Pâquerettes	
Les Tournaisiennes	
Librairie Lecture Saint-Martin	
Lover Shop	
Maison Lambert	
Maison Tellin	
Meuble Centre	
Natorea Herboristerie	
Neuhaus	
Nuances	
OXFAM	
Oze	
Pêchu	
Perfumarte	
Pierres et Artisanat	
Pitchoun	
Play Boy Jeans	
Pop In Design	
« Samovar » magasin russe	
SOTY Skateshop	
Selexion Clix Photo Delmotte	
Stories	
Tall's Corner	
The Neverland	
Victoire Chaussures	
Vilaine Fille	
Vinyl Scribe – Only D	
VOISIN.E.S	

Toute personne complétant et/ou remettant ce bulletin de participation reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter pleinement les termes.

Objet Mystère – règlement "Public"

Article 1 : Objet du jeu

L'asbl Tournai Centre-ville organise un jeu Objet Mystère pour animer le centre-ville commercial de Tournai. Le jeu consiste à faire retrouver aux participants un objet placé en vitrine sur le thème de la SAINT-VALENTIN et qui ne fait pas partie des articles en vente du commerce et qui soit distinct de son étalage principal. Ce jeu est organisé du 7 février au 6 mars 2022.

Article 2 : Conditions de participation du public

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Un seul bulletin de participation est autorisé par personne et par semaine.

Les participants devront remplir un bulletin de participation disponible dans chaque commerce participant ou à l'asbl Tournai Centre-ville. Il pourra également être téléchargé sur le site internet de l'asbl (www.tournaicentreville.com)

Les bulletins devront être déposés à l'asbl Tournai Centre-ville ou dans l'urne prévue à cet effet et placée dans chaque commerce participant.

Tous les mercredis, 5 gagnants seront désignés parmi les participants qui auront déposé leur bulletin dans la semaine qui précède. Le premier tirage aura lieu le mercredi 16 février 2022. Les gagnants seront eux qui ont le plus de bonnes réponses. En cas d'égalité, ils seront désignés par tirage au sort. Les bulletins non gagnants seront détruits et ne seront donc pas pris en compte pour les semaines qui suivent.

Les informations et données à caractère personnel seront traitées conformément au RGPD.

Article 3 : Définition et valeur du lot

5 gagnants seront sélectionnés et gagneront chacun un city-chèque de 50 euros.

Article 4 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Infos : Tournai Centre-ville asbl – tournaicentreville@gmail.com - 069 21 05 15